

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2014

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Adjoint, Yves GERMAIN, Luc BERNARD, Jean-Luc PARIS, Elisabeth CARLIN, Marie-Claude LEWANDOWSKI, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Selman MORINAJ, Rachid DAGHMOUMI, Dahlila MEDDOUR, Catherine FORTES, Philippe BELMONT, Gilles LAZAR, Sylvie DAVAL, Sandrine PALEO, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Didier TRIBOUT, Michèle RICHE, Conseillers.

Excusés : MM. Ismaël MOUMAN, Pierre-Yves SUTTER,

Absent : M. Robert BURKHALTER

Procurations : M. Ismaël MOUMAN à M. Sébastien MANCASSOLA

M. Pierre-Yves SUTTER à Mme Sylvie NARDIN



Avant d'ouvrir la séance, **le Maire, Fernand BURKHALTER**, demande à l'Assemblée **une minute de silence à la mémoire de Hervé GOURDEL**, lâchement assassiné en Algérie.

**Fernand BURKHALTER** donne au préalable lecture du courrier de Monsieur le Préfet de Haute-Saône, demandant aux communes de mettre en berne les drapeaux nationaux.

A l'issue de ce moment de recueillement, **Didier TRIBOUT – Conseiller Municipal d'Opposition de Droite**, fait la déclaration suivante : *« si je m'associe pleinement à la minute de silence en l'hommage de notre compatriote sauvagement assassiné en Algérie, je tiens cependant à faire part de deux remarques. Il faut que les français comprennent que les temps ont changé et que l'on ne part plus faire du trekking dans des zones infestées de rebelles islamistes ou que l'on ne traverse plus le Sahara avec de vieilles voitures pour aller les vendre sur les marchés de Bamako ou de Niamey.*

*Il faut aussi que les français comprennent que le terrorisme est en France et que demain, ils pourront se faire égorger dans nos villes. Avec plus de 1 000 français qui font la guerre en Syrie, demain c'est à Héricourt que de tels actes se produiront, d'autant qu'avec le « gouvernement des couacs » quand on annonce l'arrestation de 3 présumés terroristes à Orly, en fait ils pénètrent tranquillement sur le territoire français...à Marseille !*

*Cette situation est le résultat de la politique immigrationniste voulue par Bruxelles qui a conduit à l'effondrement du niveau scolaire dans les écoles publiques, au déséquilibre de nos comptes sociaux, à l'explosion de la délinquance et à la paupérisation des salariés français concurrencés par une main d'œuvre bon marché. Tout ceci les héricourtois doivent en prendre conscience ! »*

**Le Maire** déclare ne pas vouloir faire de commentaires, laissant cela au soin des parlementaires. Il estime que cette situation pollue les débats locaux à des fins démagogiques.

\* \* \* \* \*

**Fernand BURKHALTER** ouvre ensuite la séance officielle du Conseil Municipal en excusant l'absence de M. Ismaël MOUMAN qui a donné procuration à M. Sébastien MANCASSOLA et de M. Pierre-Yves SUTTER qui a mandaté Mme Sylvie NARDIN. Autre absent de cette séance, M. Robert BURKHALTER.

**Le Maire** invite l'Assemblée à se prononcer sur le compte-rendu de la dernière séance et **Mme Sylvie DAVAL – Conseillère Municipale du Front de Gauche et Républicain**, fait remarquer qu'il n'a pas été relaté sa demande visant à ce que la zone boisée classée aux Guinottes soit reprise dans le document d'urbanisme.

**Fernand BURKHALTER** répond que les services de l'Etat n'ont pas formulé d'observation sur ce dossier.

**Sylvie DAVAL** poursuit par une remarque d'ordre général sur le compte-rendu, qu'elle estime ne pas refléter les débats qui ont lieu au Conseil Municipal.

Tout en déclarant que ces propos ne sont pas respectueux vis-à-vis des fonctionnaires, **le Maire** insiste sur l'importance de cette tâche. Il fait remarquer qu'un compte-rendu exhaustif des débats nécessiterait le recours à une sténotypiste dont les honoraires particulièrement élevés se répercuteraient sur la fiscalité locale.

**Sylvie DAVAL** souligne qu'un membre du Conseil Municipal devrait normalement être astreint à cette retranscription.

Soumis au vote, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité compte-tenu de l'abstention de Mme DAVAL.

\* \* \* \* \*

**Le Maire** propose ensuite à l'Assemblée d'examiner le premier point de l'ordre du jour au titre duquel **M. MINOT, Responsable à VEOLIA EAU**, vient présenter **le système de télérelève des compteurs d'eau récemment rendu opérationnel**. Ce dernier, tout en insistant sur les 3 300 compteurs remplacés ou équipés d'un boîtier noir, procède à une démonstration de manière audiovisuelle de l'application mise en place par sa société et qui consiste à consulter l'historique de ses consommations et factures. L'application va encore au-delà, puisqu'une option permet de visualiser au jour le jour sa consommation, ce qui offre l'avantage d'être réactif devant une consommation exagérée et de pouvoir y remédier sans avoir à attendre la facture proprement dite.

Devant les difficultés à obtenir la connexion internet en vue d'une démonstration, **le Maire** propose d'aborder les points suivants, portant sur le bilan 2013 des concessions confiées à SOCAD. Le premier se veut être un bilan de clôture. Il **concerne l'ancien RAVI, opération qui se solde par un excédent de 82 365€ qui seront reversés à la Ville**, laquelle devient propriétaire des cellules 6 et 7 non commercialisées. Ces dernières seront louées à la SOCAD qui y maintiendra son agence locale.

Le second bilan porte sur **le bâtiment industriel construit en 1997 au lieu-dit Champs Frédéric et qui a été loué à la société Royal Canin**. La trésorerie cumulée de l'opération présente **un excédent de 36 271,54€ et il est décidé que sur cette somme, 30 000€ reviendront au budget municipal**.

Enfin, le troisième rapport sur **la résidence étudiants rue A. Launay** fait apparaître **un bilan financier correct avec 61 060€ d'excédent**, sachant qu'il est proposé de maintenir cette somme au titre de provisions en vue d'améliorer le confort de ces logements peu demandés par les étudiants. Il est prévu en outre de rencontrer le CROUS qui a en charge la gestion de ces locaux, afin de définir ensemble d'une politique de promotion des appartements.

**Philippe BELMONT – Conseiller Municipal du Front de Gauche et Républicain**, se demande ce qu'un rendez-vous avec le CROUS va améliorer.

**Le Maire** rappelle que cette entité avait été quelque peu « tirée » à l'époque de l'aménagement de ces logements. Comparant avec la résidence étudiants gérée par Habitat 70, il estime que cette dernière vit très bien. Il propose donc de « remettre du cœur à l'ouvrage » et d'intervenir auprès du CROUS, ce dernier n'ayant pas véritablement cherché de locataires. A ce propos, il se propose de vérifier que les 22 logements héricourtois figurent bien dans les outils de communication du CROUS.

Avant de soumettre au vote ce rapport, Fernand BURKHALTER fait remarquer que les 3 bilans montrent bien les engagements pris et que les opérations ont tendance à rapporter un peu plus à la Ville.

Le vote a lieu à l'unanimité concernant les 3 bilans.

\* \* \* \* \*

La connexion internet rétablie, **M. MINOT** peut procéder à la démonstration. Après avoir créé son compte, chaque usager peut ainsi visualiser en temps réel sa consommation et bénéficier d'autres services annexes, comme la qualité de l'eau, les travaux en cours...

Revenant sur les alertes, l'abonné dispose aussi d'un certain nombre de paramètres lui permettant d'être avisé par courriel ou SMS de tout débordement.

En réponse à une question de **M. Patrick PAGLIA – Adjoint à la Culture**, **M. MINOT** indique que c'est en constatant une surconsommation que le système de télérelève avise l'abonné.

**Didier TRIBOUT** déclare ne pas voir sa mère en train de tenter de mettre en place cette alerte et demande quel système d'accompagnement est envisagé pour les personnes âgées notamment.

**Le Maire** répond que les seniors sont souvent « champions » en informatique et que le cas échéant des dispositions seront prises en vue de formation.

**Blaise-Samuel BECKER – Conseiller Municipal du Front de Gauche et Républicain**, en complément à ce qui a été relaté dans la presse, fait remarquer que ce nouveau service aux usagers n'est pas gratuit puisqu'il est indiqué en valeur 209 000€ au contrat de service public de la Ville d'Héricourt. Il estime que ce service est déjà compris dans l'abonnement. **M. BECKER** fait en outre remarquer qu'en cas de non renouvellement de son contrat avec VEOLIA, la Ville se verra dans l'obligation de verser 70 000€ d'indemnités. Il poursuit en indiquant que janvier 2013 constituait le délai maximum de mise en place de ce dispositif.

**M. BECKER** demande également des précisions sur le type de capteurs, souhaitant savoir quand les mesures sont réalisées dans la journée.

**M. MINOT** répond qu'un relevé a lieu chaque matin et chaque après-midi. Il ne peut toutefois pas évoquer d'horaires précis, la situation pouvant être différente d'un abonné à l'autre.

**Fernand BURKHALTER**, revenant sur le coût du service, confirme bien sa gratuité pour l'usager, sa valeur ayant été indiquée pour mémoire dans le compte d'exploitation prévisionnel.

Sur les retards apportés au démarrage, **M. MINOT** expose qu'il a fallu poser des répéteurs sur les poteaux électriques et que le conventionnement avec ERDF notamment, a dû faire l'objet de négociations ayant demandé parfois du temps pour aboutir.

**Blaise-Samuel BECKER** reprend la parole pour évoquer la précision des compteurs. Il s'interroge sur les procédures à suivre pour mesurer réellement sa consommation au quotidien. M. BECKER demande également que dans l'hypothèse d'un service en régie, si ce système de télérelève pourra être repris par la Ville.

Cet aspect lui est confirmé, sachant qu'il y a aurait à supporter le coût des montants non amortis sur ce matériel.

**Philippe BELMONT** évoque les abonnés mensualisés qui n'auront pas forcément l'information évoquée par M. MINOT au moyen d'une lettre qui accompagnera les factures d'octobre.

Il est en effet confirmé que le courrier est envoyé avec la facture de régularisation dont le mois d'échéance est variable selon la date de départ de l'abonnement.

**Danielle BOURGON** indique quant à elle les compteurs divisionnaires d'HABITAT 70 et fait remarquer qu'elle a reçu un courrier de régularisation évoquant également la télérelève, à ne pas confondre toutefois avec le dispositif de VEOLIA EAU pour les compteurs principaux.

Concernant le village de Byans, **le Maire** rappelle que ce dernier dépend du Syndicat des Eaux du Vernoy et que pour l'heure les abonnés ne bénéficieront donc pas de ce service.

Les questions étant terminées, **Fernand BURKHALTER** remercie M. MINOT pour son intervention et l'invite à quitter la salle des débats.

**Le Maire** évoque ensuite **la demande de la Fondation Arc En Ciel qui vise à obtenir de la Collectivité une garantie d'emprunt partagée, sur un financement de 2 millions d'euros en 10 ans**, nécessaires à l'extension des plateaux techniques. La Ville est sollicitée à hauteur de 800 000€ à parité avec le Conseil Général de Haute-Saône. **Fernand BURKHALTER** précise que les 3 règles imposées par la loi Galland autorisent la Ville d'Héricourt à réserver une suite favorable à cette requête. Il rappelle que la Ville a toujours accompagné la Fondation Arc En Ciel pour ses opérations d'investissement.

**Sandrine PALEO – Conseillère Municipale du Front de Gauche et Républicain**, s'interroge sur le fait que la Fondation Arc En Ciel devrait pouvoir apporter sa garantie personnelle.

**Le Maire** répond que ce sont les banques qui peuvent imposer la garantie et que c'est aussi une solution pour faire baisser le taux d'intérêt. Le caractère de ces garanties est parfois superfétatoire. Il précise enfin qu'une telle clause ne coûte rien à la Ville.

Au niveau du vote, **Philippe BELMONT s'abstient et Elisabeth CARLIN ne prend pas part au vote en qualité de salariée de la Fondation Arc En Ciel.**

\* \* \* \* \*

**Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe**, ouvre le chapitre concernant les subventions, la première proposition visant à transférer les 61€ accordés à la FNDIRP, cette dernière association s'étant toutefois dissoute au profit des Amis de la Fédération pour la Mémoire de la Déportation. La délégation départementale est présidée par Mme Monique RAPIN qui auparavant présidait la section locale de la Fédération des Déportés.

Le vote est unanime pour le changement de destinataire de cette subvention.

La deuxième demande est présentée le Délégué Militaire Départemental du Territoire de Belfort qui lance un appel auprès des Collectivités au titre de l'opération « soutenons nos blessés ». Le but de l'association Terre Fraternité vise à recueillir des fonds pour aider les militaires de l'Armée de Terre blessés au combat ainsi que leurs familles, et à ce titre un concert celtique sera organisé à la Maison du Peuple de Belfort le 10 octobre prochain. La Ville est sollicitée au regard de son partenariat avec le 1<sup>er</sup> R.A. de Bourgogne.

Ce rapport fait réagir **Gilles LAZAR** qui tient à connaître l'origine de cette association, estimant qu'il n'y a pas lieu de voter une subvention à destination du Ministère de la Défense. Il y voit là un transfert de charges sur les Collectivités.

**Le Maire** répond que l'appel à la subvention résulte du Délégué Militaire Départemental et estime qu'il n'y a pas lieu d'assimiler une aide humanitaire à un transfert de charges. Il n'en serait pas de même si nous devions nous substituer au Ministère de la Défense pour acheter de l'armement. Fernand BURKHALTER demande aux Elus d'être solidaires de nos soldats.

Le vote est unanime compte-tenu de 5 abstentions du Front de Gauche et Républicain.

**Martine PEQUIGNOT** poursuit par l'organisation des journées des aumôneries francophones qui se tiendront du 15 au 19 octobre à Besançon, la Ville étant sollicitée pour participer au financement de ce colloque ayant pour thème « accompagner les personnes qui refusent de se soigner ».

Cette requête fait réagir **Gilles LAZAR** qui se demande comment une Collectivité pourrait venir subventionner une aumônerie protestante alors qu'elle doit défendre les principes de la laïcité.

**Fernand BURKHALTER** évoque un choix fraternel pour une cause juste qui paraît noble. Il souligne que la Fondation Arc En Ciel est associée et comprend que certains Elus puissent être réservés à partir du moment où la manifestation se déroule sur Besançon.

**Gilles LAZAR** tout en reconnaissant le travail de la Fondation Arc En Ciel, met de nouveau en avant le principe de laïcité. Il évoque une question de principe.

**Didier TRIBOUT** pour sa part déclare partager la position du Front de Gauche et Républicain.

**Anne-Marie BOUCHE** parlant d'abus de pouvoir en direction du Maire, déclare détester cela ainsi que la façon de fonctionner du Premier Magistrat.

**Le Maire** répond que pour sa part il estime ne pas porter atteinte à la laïcité. Le rapport n'est pas retiré et il précise que la lumière est mise sur les aumôneries, c'est pourquoi il propose de la rediriger sur la Fondation Arc En Ciel afin de tenir compte des observations des Oppositions.

**Gilles LAZAR** sur le fond estime cela ne change rien, **le Maire** faisant remarquer que les 2 Oppositions devraient lui donner acte de la prise en compte qu'il a fait de leurs remarques.

**Anne-Marie BOUCHE** répond par la négative, **Didier TRIBOUT** quant à lui déclare que le vote de la garantie accordée à la Fondation Arc En Ciel montre bien l'intérêt que son groupe accorde à cette structure qui votera toutefois contre cette proposition.

**Gilles LAZAR** à l'adresse du Maire, déclare « la laïcité en prend un coup avec vous ».

Le vote est majoritaire compte-tenu de 8 voix contre des 2 Oppositions, la Fondation Arc En Ciel recevra 200€.

\* \* \* \* \*

**Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Education**, rappelle ensuite la politique municipale en matière de sorties scolaires et propose dans cet esprit, **l'attribution d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Grandjean**. Cette dernière recevra **840€ pour 2 déplacements à Aisey** dans le cadre de la découverte du monde du cirque. Cette classe de découverte d'une durée de 5 jours aura coûté au total 14 060€.

Le vote est unanime.

\* \* \* \* \*

**Patrick PAGLIA – Adjoint à la Culture**, présente la demande de l'Association Culturelle Portugaise et plus particulièrement son groupe folklorique Ibéricos, lequel a participé à un festival de folklore à Montluçon. La Ville est sollicitée pour aider aux frais de déplacements qui ont été de 1 700€. La proposition d'aide est de 200€.

**Anne-Marie BOUCHE** déclare ne pas accepter être mise au pied du mur et estime que l'association aurait dû solliciter l'aide avant l'organisation du séjour.

**Le Maire** répond que la demande avait bien été déposée antérieurement au départ, mais toutefois il n'y a pas eu durant presque 3 mois de séance du Conseil Municipal. Sur le fond de la requête, il rappelle que c'est une association qui a apporté sa collaboration à l'organisation du Forum des Associations notamment par la préparation des repas pour quelques 100 personnes qui ont participé.

**Martine PEQUIGNOT** répond que l'association ne demande rien pour cette participation et qu'il est tout à fait naturel pour la Ville de leur adresser un dédommagement, ne serait-ce que pour la mise à disposition de leurs locaux et pour l'organisation du déjeuner.

**Anne-Marie BOUCHE** fait remarquer que les antillais ont eux aussi préparé les repas l'an dernier et n'ont rien demandé. Enfin, elle indique que son association également ne sollicite pas de subvention municipale.

**Martine PEQUIGNOT** appelle à ne pas opposer les associations, la Ville étant présente pour les soutenir afin qu'elles vivent.

**Gilles LAZAR**, bien qu'adhérent de l'Association des Portugais, déclare voter contre cette subvention, estimant que cette amicale a déjà été largement soutenue par la Collectivité. Ce voyage d'agrément ne concerne pas Héricourt.

**Le Maire** fait remarquer qu'une autre association au moins a bénéficié du concours municipal dans les mêmes conditions. Pour sa part, il estime qu'il y a lieu de répondre à l'action que mène l'Association des Portugais sur le territoire et à cet effet, il propose que l'an prochain cette dernière bénéficie d'une subvention spécifique alors qu'elle n'en n'a jamais demandé.

Avant d'inviter au vote, **le Maire** déclare vouloir changer l'intitulé de cette demande de subvention qu'il y a lieu de considérer désormais comme une subvention annuelle de fonctionnement.

Le vote est de ce fait unanime pour une aide de 200€

\* \* \* \* \*

**Patrick PAGLIA** poursuit par une initiative de Damien ROZ demeurant à Arcey, qui s'est fixé pour objectif **de réaliser un court-métrage intitulé « merci coach »**. Ce film raconte l'histoire d'une jeune fille douée pour la course à pieds. Le tournage devrait avoir lieu notamment sur la piste du Mougnot et en d'autres lieux à Héricourt. Il précise que les Elus pourront assister à une avant-première autour du 15 décembre prochain et évoque également l'idée de jumeler cet événement avec les 10 kms d'Héricourt. Il propose une subvention de **300€** sur un budget total de 1 200€.

**Anne-Marie BOUCHE** déclare connaître personnellement Damien ROZ et s'interroge quant au fait que la Commune d'Arcey n'ait pas été sollicitée.

**Patrick PAGLIA** répond que des comédiens d'Arcey contribuent à ce projet.

**Gilles LAZAR** qualifie de très bon projet ce court-métrage qui met en valeur la piste d'entraînement ce qui justifiera le vote favorable de son groupe.

Le vote est unanime, la subvention de 300€ sera versée à l'association Acad'ermio, porteuse du projet.

\* \* \* \* \*

**Chantal GRISIER** rappelle la dernière modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt qui a acté la compétence sportive du terrain de Brevilliers et du stabilisé de la Lizaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014. Il s'agit aujourd'hui **de transférer l'emprise de terrain du stabilisé de la Lizaine à la CCPH à l'euro symbolique**, sachant que la surface bornée est de 14 452 m<sup>2</sup>.

**Gilles LAZAR** précise que son groupe ne votera pas ce rapport, la Ville étant perdante dans ce dossier. Il estime cette démarche « sortie du chapeau de l'ancien Maire » alors que la CCPH n'a pas encore la compétence sportive et qu'il n'y a pas encore de club de foot unique. Pour sa part, il aurait fallu attendre avant de transférer le stade de la Lizaine.

**Le Maire** rappelle à Gilles LAZAR que ce dernier a accepté le transfert dans le cadre de la modification des statuts de la CCPH, sous l'ancien mandat alors qu'il était dans la majorité municipale. Il note que M. LAZAR a changé d'avis alors que le terrain synthétique tout comme le stabilisé, sont tous deux des terrains d'entraînement. Il fait remarquer en outre que ce transfert à

la CCPH évitera à la Ville d'avoir à étendre les vestiaires, renforcer l'éclairage ou encore la couche de stabilisé.

Le transfert ayant lieu sans compensation financière, l'économie pour la Ville se situe entre 10 et 15 000€ nets sur le budget de fonctionnement. Fernand BURKHALTER précise enfin que dans les villages les terrains sont difficilement entretenus notamment pour le traçage.

Le Maire clôt son propos en faisant remarquer que le débat peut être repris en vue d'adjoindre d'autres terrains de foot à la CCPH.

Le vote est majoritaire compte-tenu de 5 oppositions du Front de Gauche et Républicain.

\* \* \* \* \*

**Luc BERNARD – Conseiller Municipal délégué à l'Eau et à l'Assainissement**, évoque la nécessité de procéder à **une inspection vidéo des canalisations d'assainissement** suite au diagnostic global qui a été réalisé par le cabinet EVI 70. Ceci nous permettra d'appréhender au plus juste l'état des canalisations et d'y remédier le cas échéant, dans le cadre d'une planification.

**600 ml sont concernés pour un coût estimé à 18 000€ HT, l'Agence de l'Eau étant susceptible de nous aider à hauteur de 50%.**

Le Maire est autorisé à effectuer les démarches nécessaires en ce sens.

**Blaise-Samuel BECKER** déclare être favorable à cette démarche. Il demande si cette inspection vidéo est complémentaire aux recherches de fuites effectuées par enfumage.

**Luc BERNARD** répond que les tests à la fumée ont pour objectif la recherche des personnes mal branchées au réseau, nous ne sommes donc pas tout à fait dans la même démarche. Il confirme toutefois la complémentarité.

Le Maire est autorisé à déposer la demande de subvention à l'unanimité.

\* \* \* \* \*

**Fernand BURKHALTER** expose les motifs qui le poussent aujourd'hui à proposer **de rembourser par anticipation 5 emprunts** dont les caractéristiques résident dans le fait qu'ils ont été souscrits en devise CHF au début des années 2000, alors que la parité €/CHF se situait à environ 1,50 CHF. Depuis, l'euro s'est largement dégradé par rapport au franc suisse, ce qui a engendré des pertes de change, compensées toutefois par de faibles taux d'intérêts notamment pour 3 emprunts indexés sur le LIBOR alors que cet index est aujourd'hui proche de 0%.

L'indemnité de sinistre perçue au titre de la Maison de l'Emploi et de la Formation génère des excédents de trésorerie qu'il est proposé d'affecter pour partie au remboursement anticipé de 5 emprunts. Globalement le gain pour la Ville à ce jour, se situe à plus de 600 000€ mais les cours pourraient s'inverser si la Banque Nationale Suisse venait à vouloir se libérer de ses excédents d'euros.

**Didier TRIBOUT** rappelle qu'il avait attiré l'attention sur ce phénomène durant la campagne électorale. Il déclare « j'avais donc raison et on aurait pu garder cet argent pour des investissements ».

**Le Maire** confirme qu'il ne s'agit pas d'emprunts toxiques. Le risque était mesuré et d'ailleurs globalement 600 000€ ont été gagnés par la Ville. Néanmoins, c'est le bon moment pour racheter ces emprunts car il ne saurait être question de miser sur une stagnation des cotations suisses.

**Selman MORINAJ – Conseiller Municipal**, confirme la faiblesse des taux d'intérêt du LIBOR, mais fait remarquer que si la Banque Nationale Suisse n'achetait plus d'euros, elle risquerait de dé plafonner la valeur de notre monnaie en dessous de 1,20, plafond qu'elle avait fixé.

Le vote est unanime compte-tenu de 3 abstentions de l'Opposition de Droite.

\* \* \* \* \*

Dans le prolongement du rapport précédent, **Martine PEQUIGNOT** présente **une décision modificative budgétaire** qui est acquise à la majorité compte-tenu de 3 voix contre de l'Opposition de Droite (Mme BOUCHE, M. TRIBOUT, Mme RICHE) et de 5 abstentions du Front de Gauche et Républicain (M. BELMONT, M. LAZAR, Mme DAVAL, Mme PALEO, M. BECKER).

\* \* \* \* \*

En l'absence d'Ismaël MOUMAN – Adjoint à la Jeunesse et aux Activités Socioculturelles, c'est **Chantal GRISIER – Adjointe au Sport** qui présente **le bilan des animations de juillet et août mises en place par le Centre Simone Signoret**. 133 jeunes dont 66 filles ont participé aux activités, sachant qu'un séjour prévu au Mont d'Or a dû être annulé faute de participants.

Quant aux Actions Jeunesse Citoyennes, 2 se sont déroulées durant l'été. La première en vue de rénover les murs d'entrée du stade du Mougnot, la seconde pour permettre la rénovation des transformateurs électriques. 20 jeunes bénéficieront donc de la bourse éducative d'un montant individuel de 140€.

Le vote est unanime pour l'attribution de la bourse, sachant que le Maire est en outre autorisé à conventionner avec les intervenants du Centre Signoret pour la saison 2014/2015.

\* \* \* \* \*

**Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Education**, dresse la photographie des effectifs constatés à la rentrée scolaire 2014/2015, tout en rappelant que la 6<sup>ème</sup> classe de la maternelle Louise Michel des Chenevières a été remplacée par une classe passerelle accueillant les enfants de moins de 3 ans. Le poste Education Nationale est réduit à 5/8<sup>ème</sup> pour les 5 matinées, sachant que les après-midis sont couvertes grâce au recours à un agent territorial spécialisé dans les écoles maternelles.

Les effectifs en primaire sont de 960 élèves dont 26 nés en 2012. Pour ce qui est de l'enseignement public, l'effectif a légèrement augmenté au niveau de l'école privée Saint Joseph vis-à-vis des inscriptions à l'école maternelle avec + 28 enfants et l'effectif global est de 443. L'établissement enregistre une baisse des inscriptions en élémentaire de 9 enfants, quant aux collèges public et privé les effectifs restent stables avec toutefois 6 élèves en moins sur 1056 inscrits. Le lycée Louis Aragon quant à lui enregistre 620 étudiants + 30 apprentis, soit une hausse de 11 élèves.

**L'Adjointe à l'Education** donne également le détail des agents municipaux affectés à l'enseignement pour l'entretien des locaux, les traversées des écoles et l'accompagnement pédagogique en maternelle. 29 agents contribuent à cette mission, soit 14,86 équivalent temps plein. Le budget de fonctionnement s'élève à 1 543 000€, le Programme de Réussite Educative menée par la Ville et la CCPH, s'ajoute à ce chiffre pour un montant de 147 000€.

Joint au rapport, un état détaille la participation communale aux sorties scolaires pour l'année 2013/2014, participation qui est de 12 477€.

**Didier TRIBOUT** constate « avec gourmandise » qu'une municipalité socialiste contribue à remplir une école privée.

**Sylvie DAVAL** pour sa part, demande combien d'enfants peut surveiller une ATSEM au regard de la législation ?

**Le Maire** insiste sur le fait que tous les postes ont été maintenus au niveau de l'Education Nationale en ce qui concerne Héricourt. Il fait remarquer d'ailleurs que la rentrée 2014/2015 s'est effectuée sans la moindre manifestation. Quant à la classe passerelle, il s'agit d'un accord particulier qui est intervenu avec l'Inspection Académique, sachant que pour ce qui concerne l'ATSEM, bien que n'étant pas habilitée à restée seule avec les enfants, il est fort probable que très peu d'enfants fréquentent l'école l'après-midi.

**Danielle BOURGON – Adjointe à l'Environnement et au Développement Durable**, communique quelques informations issues du Conseil d'Administration du Lycée Louis Aragon, à savoir que le taux de réussite s'est élevé à 93% pour le BAC d'enseignement général avec 16 mentions très bien, quant au BAC professionnel, le pourcentage s'établit à 87%.

**Anne-Marie BOUCHE** fait remarquer au Maire qu'il est en totale illégalité à partir du moment où une ATSEM n'a pas le droit de garder les enfants seule et que cette situation existera à la maternelle Louise Michel. Elle déclare au Maire « priez pour qu'il n'arrive rien aux enfants ».

**Le Maire** sur ce point informe avoir reçu les familles au mois d'avril, d'autant que certaines l'accusaient de fermer ou de supprimer le poste à l'école maternelle Louise Michel. Pour s'être rapproché de l'Inspection Académique, il a été fait en sorte que le poste soit maintenu.

**Gilles LAZAR** déclare au Maire qu'il a pris malgré tout la bonne décision, toutefois il note qu'au collège Pierre et Marie Curie et au Lycée Louis Aragon, les classes sont surchargées et les absences d'enseignants ne sont pas remplacées.

Au titre de ce dernier point, **Fernand BURKHALTER** informe que Sylvie CANTI – Conseillère Municipale, l'avait alerté pour le non remplacement d'un enseignant au collège. A la suite de son intervention, le remplacement ne s'est pas fait attendre.

**Sylvie DAVAL**, réagit pour faire remarquer au Maire qu'en qualité d'élue de la FCPE, elle a elle aussi avec les parents d'élèves, fait un courrier au Recteur, Mme VARESCHARD étant associée à cette démarche par sa signature de la motion au Conseil d'Administration. Elle indique en outre que la section locale de la FCPE a créé un compte Facebook pour lancer un appel de candidatures en vue de recruter un professeur d'histoire/géographie et d'anglais.

**Le Maire** déclare qu'il se tient à la disposition des représentants des parents d'élèves pour intervenir dans les cas de vacance d'enseignants, ceci d'autant qu'il bénéficie de tout un réseau pouvant être mis à contribution. Il poursuit pour se féliciter de la qualité de la rentrée scolaire à Héricourt pour ce qui concerne l'enseignement primaire qui est de la compétence communale et insiste sur l'apport de l'école numérique qu'il a pu apprécier à l'occasion de visites. Il fait remarquer toutefois que la formation doit se poursuivre au niveau de l'équipe pédagogique.

**Dominique VARESCHARD** informe l'Assemblée du fait que le collège Pierre et Marie Curie devrait être doté cette année d'un nouvel équipement informatique, ce que le Maire en sa qualité de Conseiller Général, confirme.

\* \* \* \* \*

**Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux**, présente ensuite **une demande d'acquisition de terrain émanant des époux VILLAUMIE, copropriétaires des anciennes écuries de la Roseraie** qui abritent à présent plusieurs logements. La requête porte sur **200 m<sup>2</sup> de parcelle communale qui leur permettra d'édifier des garages** pour satisfaire leurs locataires.

**Sylvie DAVAL** intervient pour déplorer le fait que la Commission d'Urbanisme n'ait pas été réunie afin d'avoir toutes explications sur les tenants et les aboutissants de telles demandes.

**Philippe BELMONT**, pour s'être déplacé, estime pour sa part que la construction des garages va générer des nuisances pour les immeubles d'HABITAT 70 dont les terrasses seront distantes de quelques mètres.

**Le Maire** lui répond que ce projet ne gêne en rien HABITAT 70 qui n'est pas partie prenante dans ce dossier. C'est à l'instruction de la demande de permis de construire qu'il y aura lieu de veiller à ce que les règles de voisinage soient respectées.

**Philippe BELMONT** évoque une séparation de 7 ml avec HABITAT 70, **le Maire** lui faisant remarquer qu'il n'a pas dû avoir une bonne lecture du plan.

Pour sa part, **M. BELMONT** estime que lorsque la Ville a vendu ses anciennes écuries, le problème des garages aurait pu être évoqué.

**Fernand BURKHALTER** répond qu'à l'époque l'investisseur n'avait peut-être pas la surface financière pour la construction des 3 ou 4 garages.

Le vote a lieu et recueille 8 oppositions des 2 groupes d'Oppositions, **Didier TRIBOUT** motivant le vote de son groupe du fait que la Commission d'Urbanisme ne s'est pas réunie.

\* \* \* \* \*

**Le Maire** présente ensuite le règlement de formation des Elus Municipaux dont les grandes lignes sont définies par le Code Général des Collectivités Territoriales. C'est un document obligatoire devant être renouvelé à chaque nouveau mandat. Il fait remarquer aux Elus qu'un projet leur a été transmis au préalable. Plutôt que d'en faire une lecture fastidieuse, il propose que chacun puisse faire part de ses éventuelles remarques.

Le document ne fait l'objet d'aucune observation, sinon celle de **Blaise-Samuel BECKER** soulignant la qualité du document.

Le vote est unanime.

\* \* \* \* \*

**L'Adjoint aux Travaux** poursuit par la **demande d'une levée de servitude rue Tjibaou** présentée par les époux VILLEMIN, ceci afin de permettre l'édification d'une maison individuelle, la servitude au profit de la Ville restreignant les possibilités de construction. La Collectivité est sollicitée pour accepter son annulation.

**Le Maire** invite les conseillers à se rendre compte sur le plan joint que les terrains concernés devant être desservis peuvent l'être largement par l'extrémité de la rue Tjibaou.

Le vote a lieu et recueille 3 oppositions de Mme BOUCHE, M. TRIBOUT et Mme RICHE, toujours au motif que la Commission d'Urbanisme ne s'est pas réunie.

Même vote également pour **la convention de servitude avec GRDF rue du Breuil** où il s'agit d'autoriser ce dernier à installer une canalisation qui traversera une parcelle communale.

\* \* \* \* \*

**Martine PEQUIGNOT** évoque ensuite **la taxe d'aménagement dont est redevable chaque propriétaire d'un nouveau permis de construire**. Elle rappelle que la taxe actuellement de 4% est aussi appliquée pour de simple abris de jardins, ses montants pouvant être considérés comme démesurés par rapport à la nature des constructions.

**Le Maire** donne un exemple d'une installation en kit dont la taxe se situerait à 2 fois la valeur du bien. La proposition vise à exonérer les 10 premiers m<sup>2</sup> des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

**Didier TRIBOUT** suggère d'aller jusqu'à 20 m<sup>2</sup>, **le Maire** jugeant toutefois cette surface trop importante et rappelle que l'équilibre du budget municipal implique des rentrées de fiscalité directe et indirecte.

Le vote est unanime.

\* \* \* \* \*

La délibération du 02 juin 2014 ayant trait à l'actualisation du coefficient multiplicateur de la taxe locale sur l'électricité, est confirmée. Notre Collectivité, comme d'ailleurs d'autres y compris le Conseil Général de Haute-Saône, avait délibéré avant la parution de l'arrêté ministériel du 28 août entérinant le taux d'indexation publié pourtant bien avant. Il est demandé de délibérer une nouvelle fois et l'Assemblée confirme la décision prise initialement et qui porte sur une évolution de + 0.71% entre 2014 et 2015.

Le vote est unanime.

\* \* \* \* \*

**Le Maire** poursuit par **l'extension de la Halle de Cavalerie** pour laquelle **une acquisition de terrain a été rendue nécessaire auprès de l'Association Hospitalière de Franche-Comté**, cette dernière ayant bien entendu donné son accord. Il s'agit aujourd'hui de régulariser cette acquisition de terrain suite au bornage qui a été réalisé par le géomètre très récemment. La superficie concernée s'établit à **315 m<sup>2</sup>**, sachant que le prix d'acquisition défini avec le vendeur est de **35€/m<sup>2</sup> soit 11 025€ la totalité**.

**Didier TRIBOUT** se déclare étonné que les loges-vestiaires n'aient pas été prévues au départ et qualifie cet oubli de fâcheux.

**Fernand BURKHALTER** lui répond que son prédécesseur souhaitait aboutir rapidement sur la mise à disposition d'une salle polyvalente. C'est pour ne pas reporter l'opération qu'un premier dossier de demande de subvention a été déposé, d'autant qu'à l'époque on envisageait une salle polyvalente destinée plus à des expositions qu'à des spectacles.

**Sylvie DAVAL** exprime sa surprise de constater que l'acquisition du terrain intervienne alors que les travaux ont déjà commencé.

**Le Maire** lui répond que cette façon de faire est très courante à partir du moment où le propriétaire est d'accord. Il fait d'ailleurs remarquer que l'Etat est le premier à agir de la sorte.

**Dahlila MEDDOUR** par rapport à la question de M. TRIBOUT, indique qu'il y avait urgence d'ouvrir la Cavalerie pour régler les problèmes de planning qui étaient rencontrés régulièrement au gymnase Cerdan.

**Chantal GRISIER** insiste sur le fait que cette salle était initialement dédiée à des salons et expositions ne nécessitant pas de vestiaires.

**Anne-Marie BOUCHE** intervient pour évoquer le tarif qu'elle estime élevé rappelant les 800€ demandés pour un week-end. Elle se pose la question de savoir si l'absence de grand spectacle n'est pas liée à cette tarification.

Soumis au vote, le rapport recueille l'unanimité.

\* \* \* \* \*

**Le Maire** rappelle ensuite la délibération du 08 avril 2013, par laquelle l'Assemblée s'était prononcée favorablement quant à la cession à l'euro symbolique des terrains d'agrément jouxtant les 3 copropriétés à côté du Parc Bretegnier. Entretemps, une des copropriété a souhaité revoir à la baisse la surface qui lui était concédée et la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt de son côté, nous a sollicités pour la mise à disposition du terrain nécessaire à l'extension de la Maison de l'Enfant. **La nouvelle délibération prend donc en compte ces 2 aspects, sachant qu'en ce qui concerne la Maison de l'Enfant, 4 213 m<sup>2</sup> seront cédés à la CCPH à l'euro symbolique.**

**Sandrine PALEO** fait remarquer que la copropriété des Glycines se rapproche de la Maison de l'Enfant avec ce nouveau découpage avec les risques de nuisances que cela peut engendrer.

**Le Maire** fait remarquer qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir à ce niveau et que c'est d'ailleurs à la demande de cette copropriété que le découpage a été revu tel que proposé.

**Anne-Marie BOUCHE** intervient pour sa part à propos du comportement incivique du garagiste qui gare ses voitures partout y compris vers la Maison de l'Enfant où il a même été surpris en train de faire de la mécanique sur le trottoir. Rappelant au Maire que l'on ne peut pas aliéner le domaine public, elle lui demande d'intervenir énergiquement pour que cesse ce comportement.

**Fernand BURKHALTER** répond qu'il n'est pas sans être intervenu toutefois sans résultat. Une rencontre sera organisée avec l'intéressé.

Le vote a lieu et enregistre 9 abstentions des 2 groupes d'Opposition, le Maire déclarant ne pas comprendre ce vote.

**Anne-Marie BOUCHE** pour sa part, déclare qu'il y a lieu de protéger les citoyens car il y a un problème de stationnement et de circulation faubourg de Montbéliard.

\* \* \* \* \*

**Le Maire** évoque ensuite **la représentation municipale au Lycée Louis Aragon et le souhait exprimé par Dahlila MEDDOUR d'être remplacée au Conseil d'Administration où elle siège avec Danielle BOURGON et Ismaël MOUMAN. Il propose de désigner Selman MORINAJ** pour la remplacer.

**Gilles LAZAR** intervient pour demander au Maire si M.MORINAJ a déjà siégé au dernier Conseil d'Administration à l'occasion duquel il semblait représenter la Ville alors qu'il n'était pas encore désigné.

**Fernand BURKHALTER** répond qu'il assistait en tant qu'auditeur et qu'il n'a pas participé au vote.

**Didier TRIBOUT** demande en quelle qualité M. MORINAJ a-t-il été invité par le chef d'établissement, sachant que la qualité d'auditeur n'est pas prévue par les textes.

**Gilles LAZAR** déclare avoir mis le doigt sur un dysfonctionnement, ce à quoi le **Maire** répond que c'est une « tempête dans un verre d'eau ».

**Selman MORINAJ** pour sa part déclare que le Proviseur du Lycée savait qu'il ne participerait pas au vote et il lui avait donné son accord pour qu'il assiste à ce premier conseil d'administration.

**Gilles LAZAR** déplore que les choix aient été biaisés et invite le Maire à respecter les règles tout en informant n'avoir aucune rancœur envers M. MORINAJ.

Sur ce, **Anne-Marie BOUCHE** présente sa candidature à ce poste du conseil d'administration du Lycée Louis Aragon.

Le vote lieu à main levée : Mme BOUCHE recueille 3 voix, M. MORINAJ 24 (les membres du Front de Gauche et Républicain s'abstenant).

**Selman MORINAJ** est donc désigné pour siéger au Conseil d'Administration du Lycée Louis Aragon en remplacement de Dahlila MEDDOUR.

\* \* \* \* \*

Comme à l'accoutumée, il est donné connaissance des décisions prises par le Maire au titre de sa délégation entre les deux séances de l'Assemblée. Cette information ne donne pas lieu à un vote et ne fait pas l'objet d'observation.

\* \* \* \* \*

Au chapitre des questions diverses, **Fernand BURKHALTER** invite **Didier TRIBOUT** à exprimer ses questions.

La première concerne la rue Jean Sainty et la présence apparemment gênante des conteneurs d'ordures ménagères.

**Le Maire** fait remarquer qu'une étude de positionnement des conteneurs est actuellement en cours et qu'il y a lieu d'attendre ses aboutissements, sachant que les choses ne sont pas aussi simples qu'on pourrait le croire.

\* \* \* \* \*

**Didier TRIBOUT** poursuit pour déplorer que depuis 6 mois la Commission d'Urbanisme n'a pas été convoquée alors que rien que pour le présent conseil, pas moins de 4 rapports s'y rattachent.

**Fernand BURKHALTER** indique que les enquêtes publiques peuvent être consultées en Mairie par tous les citoyens et que certains dossiers ont d'ailleurs été largement développés à la CCPH. Il fait remarquer à M. TRIBOUT que s'il avait été présent au conseil communautaire, il aurait eu toutes les informations.

**Le Maire** clôt son propos en déclarant qu'il réunira la Commission d'Urbanisme prochainement.

**Didier TRIBOUT** en prend note.

**Anne-Marie BOUCHE** déclare « quand les loups sont juges, les poulets sont toujours coupables ».

\* \* \* \* \*

**Didier TRIBOUT** évoque ensuite **le SYTEVOM et la situation préoccupante de la déchetterie** qui se doit d'être délocalisée sur une emprise appropriée.

**Le Maire** fait remarquer que les communes ne s'arrachent pas des équipements tels qu'un crématorium ou une déchetterie sauf lorsqu'ils ces derniers fonctionnent bien. Plusieurs sites avait été envisagés mais le SYTEVOM limitant son investissement à 350 000€ par site, les propositions n'ont pas abouti, un emplacement avait d'ailleurs été prévu au Plan Local d'Urbanisme d'Héricourt à proximité de la zone des Guinnottes. Des réflexions sont également lancées sur un secteur approprié du côté de Luze. **Le Maire** indique que le problème vient du fait que le Président du SYTEVOM, M. TISSERAND, ne veut pas investir « au-delà du prix du terrain à vaches ».

**Fernand BURKHALTER** déclare enfin être conscient des difficultés mais estime qu'il n'y a pas lieu toutefois de dramatiser quant au fonctionnement actuel de la déchetterie.

\* \* \* \* \*

**Didier TRIBOUT** demande ensuite au Maire **qu'elles manifestations ont été prévues dans le cadre du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la libération d'Héricourt.**

**Le Maire** lui répond qu'une exposition est prévue pour honorer le monde des anciens combattants. Il assure à M. TRIBOUT qu'une attention toute particulière sera portée à la mémoire de ceux qui sont morts pour la France.

\* \* \* \* \*

Toujours au chapitre des questions diverses, **Anne-Marie BOUCHE** évoque **la rue de Mulhouse, laquelle a fait l'objet d'un classement dans le domaine public sans que les riverains soient dédommagés.** Elle trouve ceci étonnant et fait remarquer que cette voie n'abrite aucune conduite de gaz et n'est pas desservie par le service des ordures ménagères. Elle se demande si la notion d'intérêt général est véritable.

**Le Maire** répond que le dédommagement n'est pas obligatoire, bien au contraire puisque la Ville pourrait être en mesure d'exiger que la rue en question soit remise en état avant d'être reprise dans le domaine public.

**Anne-Marie BOUCHE** demande dans combien de temps la rue sera refaite, les riverains ayant entendu parler de 3 ans.

**Le Maire** répond que cela dépendra du budget.

\* \* \* \* \*

**Anne-Marie BOUCHE** aborde la circulation au carrefour de la rue Marcel Paul et la rue de la Gare, faisant remarquer qu'un 4<sup>ème</sup> passage piéton rue Marcel Paul doit être matérialisé pour respecter la loi.

**Le Maire** répond qu'il a reçu la personne à l'origine de cette demande et que cette dernière souhaitait également la pose d'un dos d'âne. Elle a convenu que ce n'était pas nécessairement le meilleur choix. **Fernand BURKHALTER** déclare qu'une réflexion va être menée pour ce secteur, afin d'améliorer la sécurité des piétons.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21H30.

Fernand BURKHALTER  
Maire d'Héricourt  
Président de la Communauté  
de Communes du Pays d'Héricourt